

Parc naturel marin du golfe du Lion

Bureau du 15 mai 2025

Délibération n°2025-009

Formalisation du mandat du GT EOLIEN

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L334-3 et suivants et R334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 464/2024 du 20 décembre 2024, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 07 janvier 2022 approuvant le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération n°2022/018 du bureau du conseil de gestion du 5 juillet 2022 approuvant la composition du Bureau du conseil de gestion et son mandat ;
- VU la délibération n°2015/003 de la séance du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion du 12 mai 2015 relative aux modalités de constitution et de cadrage d'un groupe de travail du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération n°2025/007 du conseil de gestion du 14 mars 2025 approuvant la constitution d'un nouveau groupe de travail éolien ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le Bureau peut valablement délibérer ;

Parc naturel marin du golfe du Lion

Bureau du 15 mai 2025

Article 1

Le Bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve la formalisation du mandat du groupe de travail éolien avec les modalités suivantes :

1. Animation du groupe de travail

Co-animateurs :

- Yves DESDEVISES en tant que personnalité qualifiée représentant l'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer
- Grégory AGIN en tant que chargé de mission, "usages industriels et aménagements maritimes" du Parc

2. Composition du groupe de travail

Le groupe de travail se compose des membres suivants :

Membres du conseil de gestion

- CUVILLIERS Perrine OP du SUD
 - DOUAY Jacques FFV
 - HODEAU Jean Claude FNPPSF
 - HUBERT Guilhem ARMAM
 - LENFANT Philippe UVPD
 - MANAS Christophe CR Occitanie
 - MORLON Francis CD11
 - PEREZ Bernard CRPMEM
 - SERAZIN Thomas CRPMEM
 - PEREZ Jean Marie FFPM
 - PEZIN Annie Commune Elne
 - ROMANS Pascal OOB
 - RUYSSSEN Maria IFREMER
 - VIARD Frédérique CNRS
 - VOLAND Bruno Association Charles Flahault
 - WENDLING Bertrand OP SATHOAN
- Représentants des services de l'Etat : DDTM, DREAL, DIRM Méditerranée et Préfecture Maritime

Personnes non membres du conseil de gestion :

- HOLLEY Jean-François CEPRALMAR
- LICARI Marie Laure CD66
- TCHAKERIAN Marie La Région Occitanie

Le groupe de travail se réserve le droit d'inviter le porteur de projet (Ocean Winds) et ses partenaires ainsi que des « experts » en cas de besoin

Parc naturel marin du golfe du Lion

Bureau du 15 mai 2025

3. Fonctionnement et durée

Le groupe de travail a une durée de 2 ans ou jusqu'à la publication de l'arrêté d'autorisation de travaux.

4. Mandat

- 1- Accompagner *Ocean Winds*, lauréat porteur de projet de la ferme commerciale d'éoliennes flottantes (AO6, 250 MW) de la zone dite de la Narbonnaise (à proximité de la limite nord du Parc naturel marin du golfe du Lion) jusqu'à l'avis final qui sera rendu par le conseil de gestion.
- 2- Suivre le retour d'expérience de la mise en place de la ferme pilote EFGL découlant notamment :
 - ✓ des ateliers de travail sur les options technologiques susceptibles d'avoir des incidences sur les milieux, les espèces et les usages
 - ✓ des ateliers de travail sur la définition des protocoles et des suivis
 - ✓ des ateliers de travail sur la gestion de la pêche à proximité des installations

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB, dans l'onglet « recueil des actes Administratifs ».

Serge PALLARES



Président du conseil de gestion